

# GUIDE DE L'INSTALLATION DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES DANS L'OISE

EDITION 2025



Oise



# ÉDITO

« Le Conseil  
départemental  
simplifie toutes  
les étapes de  
votre installation »



**Nadège LEFEBVRE**

Présidente du Conseil  
départemental de l'Oise

“ Chers praticiens : Bienvenue dans l'Oise !

*En choisissant de vous installer ici, vous rejoignez un territoire dynamique, riche de son patrimoine, de sa vitalité économique et culturelle, mais surtout attaché à la qualité de vie et au bien-être de ses habitants.*

*Votre métier, essentiel au parcours de santé, joue un rôle fondamental dans l'accompagnement des enfants, des adultes et des personnes âgées. Dans un contexte où les besoins en soins sont croissants, j'ai souhaité que le Conseil départemental – à travers le **Plan Oise Santé**, mette en place un dispositif clé en main pour faciliter votre implantation.*

*Nous savons que votre choix d'exercice repose aussi sur la qualité de vie offerte à vos proches. L'Oise, avec ses paysages variés, sa proximité avec l'Île-de-France et ses infrastructures, offre un cadre privilégié pour conjuguer vie professionnelle et épanouissement personnel. Dans ce guide d'installation, nous vous proposons des solutions adaptées à vos conditions d'exercice et qui répondent aux besoins des 850.000 habitants du département. Que ce soit sur le plan administratif ou personnel, vous trouverez des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour faciliter votre intégration.*

*Au nom du Conseil départemental, je tiens à vous remercier pour votre engagement et à vous assurer de notre soutien dans votre installation. Soyez certains que vous trouverez ici un territoire accueillant et des partenaires attentifs.*

*Bienvenue dans l'Oise et plein succès dans votre activité ! ”*



« Un accompagnement  
personnalisé,  
en amont de votre  
installation et tout  
au long de votre vie  
professionnelle »



**Marc AZAM**

Directeur Général  
de la CPAM de l'Oise

“ La CPAM de l'Oise vous propose **un accompagnement personnalisé tout au long de la mise en place de votre projet** et lors du démarrage de votre exercice professionnel dans le département.

A cette fin, elle noue des partenariats, en particulier avec le Conseil départemental de l'Oise pour **agir de concert dans votre accompagnement et simplifier ainsi votre installation**. C'est ainsi que nous participons conjointement à des sessions d'information organisées par le CHU d'Amiens, afin d'éclairer les étudiants sur les modalités de leur future activité libérale.

**Nous vous conseillons sur les différents modes d'exercice possibles, les aides financières associées, attractives, dans un département marqué par une faible démographie médicale. Nous vous aidons également dans toutes vos démarches et dans les formalités à effectuer. Vous guider pour réussir votre projet professionnel dans notre département, c'est toute notre ambition !** ”





# SOMMAIRE

# 1

## CHOISISSEZ VOTRE MODE D'EXERCICE

P. 06/09

Exercice individuel

Exercice en groupe

Exercice en structure  
de soins coordonnés

INSTALLEZ-VOUS DANS L'OISE

**PLAN  
Oise  
Santé**



# 2

## CIBLEZ VOTRE LIEU D'IMPLANTATION

P. 10/15

Le cadre de vie

Évaluer le potentiel de  
son lieu d'implantation

# 4

## DÉCOUVREZ VOS INTERLOCUTEURS

P. 22/31

# 3

## LES AIDES FINANCIÈRES

P. 20/21



CHOISISSEZ  
**VOTRE MODE D'EXERCICE**





# CHOISISSEZ VOTRE MODE D'EXERCICE

L'exercice en groupe peut prendre plusieurs formes, selon la nature de ce qui est mis en commun, et selon qu'il y ait création ou non d'une personnalité morale (société).



## EXERCICE INDIVIDUEL

L'installation individuelle peut consister en **une création de cabinet** (constitution de sa propre patientèle) ou **une reprise de cabinet** (reprise d'une patientèle).

### + AVANTAGES

Être seul décisionnaire dans la gestion du cabinet, pas de conflit de partage de frais.

### + POINTS DE VIGILANCE

Endosser l'ensemble des charges seul (notamment si emploi de secrétaire, local, etc), fermeture pouvant se révéler plus compliquée (pas d'autre collègue pouvant assurer une permanence).



## EXERCICE EN GROUPE

L'installation en groupe permet de mettre en commun les moyens (locaux, informatique, secrétariat, plateaux techniques...) et/ou les ressources, et peut se faire entre professionnels de santé de même spécialité ou de spécialités différentes. L'exercice en groupe doit obligatoirement être formalisé par un contrat ou une création de société pour déterminer les engagements (droits et devoirs) de chaque partie prenante.

Le conseil d'un expert-comptable et/ou un avocat peut vous guider dans les choix juridiques et fiscaux. Les associations peuvent se faire avec ou sans mise en commun de la patientèle et des honoraires.

### + AVANTAGES

Partage des frais.

### + POINTS DE VIGILANCE

Pas de prise de décision de manière individuelle sur le fonctionnement de la structure de santé, mise en place des statuts plus complexe, nécessite une bonne entente entre professionnels.

**Exercice en groupe : attention aux règles de partage de salle d'attente entre professionnels médicaux et paramédicaux.**

## LES DIFFÉRENTS TYPES D'EXERCICES EN GROUPE



### LES GROUPEMENTS DE MOYENS

**SCI** (Société Civile Immobilière), pour une mise en commun d'immeuble.

**SCM** (Société Civile de Moyens), pour une mise en commun de moyens matériels et/ou de personnel.



### LES GROUPEMENTS D'EXERCICES SANS PERSONNALITÉ MORALE

Le contrat de collaboration libérale permet de s'adjoindre un confrère (de même spécialité), avec ou sans mise en commun de la patientèle et des honoraires, sans lien de subordination.



### LES GROUPEMENTS D'EXERCICES AVEC PERSONNALITÉ MORALE

**SEL** (Société d'Exercice Libéral), regroupe des individus qui doivent être de même profession et dans la même situation vis-à-vis de la Convention Nationale. L'exercice de l'activité se fait sous la forme d'une société de capitaux et non plus sous forme d'entreprise individuelle ou de société civile.

**Dans tous les cas, EN AMONT du début d'activité, projets de contrats et statuts doivent être soumis au Conseil de l'Ordre, qui en vérifie la conformité avec le code de déontologie, et qui, le cas échéant, procède à l'inscription de la société (cas d'une SEL et d'une Société Civile Professionnelle (SCP) notamment) au Tableau.**



Retrouvez la carte des MSP de l'Oise sous le lien : <https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/cartographie-des-maisons-de-sante-pluriprofessionnelles?parent=11815&rubrique=11814>

## EXERCICE EN STRUCTURE DE SOINS COORDONNÉS : MAISONS DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLES (MSP) OU CENTRES DE SANTÉ

Une modalité d'exercice intéressante à envisager où les professionnels de santé en exercice sont fédérés par un « projet de santé » et une véritable coordination de soins. **Les Maisons de Santé Pluri professionnelles** sont destinées à un exercice libéral tandis que **les Centres de Santé** concernent l'exercice salarié.

### + AVANTAGES POUR LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ

- un exercice coordonné pour prendre en charge les patients
- des échanges interprofessionnels facilités
- une souplesse dans l'organisation et la gestion du temps de travail
- une mutualisation des frais de fonctionnement du cabinet professionnel (pour les MSP)
- une rémunération spécifique pour la structure s'ajoutant à la rémunération du professionnel de santé (dédiée uniquement aux MSP)

### + AVANTAGES POUR LES PATIENTS

- une offre de soins de proximité
- un lieu de prise en charge la plus globale possible
- une continuité des soins tout au long de l'année
- un parcours de soins simplifié





DÉPARTEMENT DE L'OISE  
**CIBLEZ VOTRE LIEU  
D'IMPLANTATION**







## LE CADRE DE VIE

J'aime  
**L'OISE**

### LE DÉPARTEMENT DE L'OISE, AU NORD DE PARIS ET AU CARREFOUR DE L'EUROPE, A SU ÉQUILIBRER ART DE VIVRE ET MODERNITÉ.

**TERRITOIRE RICHE ET CONTRASTÉ**, l'Oise recèle de **nombreux trésors patrimoniaux et naturels** mais aussi la capacité de s'inventer chaque jour.

**TERRITOIRE D'INNOVATION**, l'Oise est le « **nouveau paradis** » de **l'entrepreneuriat...** Si les start-up fleurissent, les entreprises plus anciennes prospèrent en s'adaptant aux nouvelles technologies développées sur notre territoire.

**TERRITOIRE PRIVILÉGIÉ**, l'Oise bénéficie de la proximité avec Paris via les autoroutes A15, A16 et A1 ou les voies ferroviaires ce qui accentue encore sa **position stratégique en terme de développement économique**.

**TERRITOIRE PRÉSERVÉ** et sûr, l'Oise offre l'opportunité de vivre **aux portes**

**de la région parisienne** et du nord de l'Europe, avec **les avantages sans les inconvénients**.

**TERRITOIRE VIVANT**, l'Oise est rythmée par ses saisons de concerts, festivals, balades à pied, à cheval ou à vélo, mais aussi par le biais de **nombreuses manifestations culturelles et sportives** pour des moments de loisirs et de détente offrant l'opportunité de se ressourcer.

**TERRITOIRE ACCUEILLANT**, l'Oise avec son **Plan Oise Santé**, au cœur de ses villes et villages, offre aux professionnels de santé les **meilleures conditions d'accueil**.

**TERRITOIRE CONNECTÉ**, depuis fin 2019 toutes les communes rurales de l'Oise **bénéficient du Très Haut Débit** (fibre jusqu'à l'abonné).





## EN CHIFFRES



800 000 habitants



## PATRIMOINE ET CULTURE

- **Le Domaine de Chantilly :**  
2<sup>ème</sup> valeur patrimoniale après  
le Musée du Louvre
- **47 musées et châteaux**  
ouverts au public :  
MUDO - Musée de l'Oise  
Musée de la Nacre
- **3 cathédrales gothiques :**  
Beauvais, Noyon et Senlis
- **Palais Impérial de Compiègne**
- **L'Elispace de Beauvais**
- **221 bibliothèques**



## ÉDUCATION

Plus de 900 écoles maternelles  
et élémentaires.

- **79 collèges :**  
66 publics et 13 privés
- **3 grandes écoles :**  
Institut UNILASALLE, Université  
de Technologie de Compiègne et  
l'École Supérieure de Commerce
- **1 école d'art** à Beauvais
- **2 IUT**



## LOISIRS

- **128 000 Ha de forêts**
- **11 bases de loisirs et  
parcours aventure**
- **38 parcs et jardins**
- **12 golfs et 4 aéroclubs**
- **3 parcs d'attractions :**  
Parc Astérix, Mer de sable  
et Parc Saint-Paul
- **47 sites labellisés tourisme  
et handicap**



## MANIFESTATIONS PUBLIQUES

- **1<sup>er</sup> Marché Fermier de France**
- **1<sup>er</sup> Marché Artisanal des  
Hauts-de-France**
- **Prix de Diane, Jumping de Chantilly**



- **PARIS** 1h par l'A1
- **ROUEN** 1h15 par N31/E46
- **REIMS** 2h par A26/A16
- **LILLE** 1h45 par A1/A29/A16
- **BRUXELLES** 2h30 par E19

## TRANSPORTS AÉRIENS



- **VENISE** 1h40 de vol
- **BARCELONE** 1h45 de vol
- **ROME** 2h de vol
- **MARRAKECH** 3h de vol

## Aéroport de Paris-Beauvais,

**70 DESTINATIONS**

**1<sup>er</sup> aéroport des Hauts-de-France**

Aéroport Roissy Charles  
de Gaulle à 20 km au  
Sud de l'Oise





## POUR VOTRE PROJET **MÉDECINS GÉNÉRALISTES,** L'OISE FACILITE VOTRE INSTALLATION !

### NUMÉRO UNIQUE

**Nous savons que vous n'avez pas de temps à perdre avec des démarches administratives.**

**Nous avons donc créé une Cellule Oise Santé pour répondre à toutes vos questions.**

### CELLULE OISE SANTÉ

Tél. : 03 44 10 41 74  
[plan-sante@oise.fr](mailto:plan-sante@oise.fr)

#### EN CHIFFRES\*

# 166

**NOUVEAUX MÉDECINS  
GÉNÉRALISTES**

**ACCOMPAGNÉS  
DEPUIS 2018**



71

**AIDES À L'INSTALLATION**



19

**PRÊTS À TAUX ZÉRO**



11

**BOURSES D'ÉTUDES**



2

**AIDES À LA FORMATION  
MAÎTRES DE STAGES**

**La présence de médecins généralistes est capitale pour les habitants de l'Oise** et nous souhaitons tout mettre en œuvre pour que votre première installation soit une réussite.

Pour vous accompagner dans la création de votre cabinet médical, le Conseil départemental de l'Oise a lancé, fin 2017, le **Plan Oise Santé**.

Il s'agit d'une enveloppe globale de 1,2 M€ qui vous permet de bénéficier :

**d'une aide à l'installation jusqu'à 20 000 €**

**d'un prêt d'honneur à taux 0% jusqu'à 50 000 €**

**d'un accompagnement personnalisé et l'assurance de ne pas être seul dans vos démarches et dans votre pratique professionnelle.**

\*Chiffres arrêtés au 1<sup>er</sup> août 2025

### ALLEZ À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR.

Effectuez des remplacements sur le territoire afin de pouvoir vraiment jauger à la fois, le potentiel de patients à prendre en charge, mais également pour se rendre compte des autres spécialités médicales disponibles (et donc possibles collaborations).

### ÉLABORATION DE VOTRE PROJET DE VIE

Parce que nous pensons qu'une installation ne peut se concevoir indépendamment d'un projet de vie, nous vous proposons également notre aide pour les démarches de la vie courante : trouver un logement adapté, une solution de garde d'enfants...



## ÉVALUER LE POTENTIEL DE VOTRE LIEU D'IMPLANTATION

### LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION

#### CARTOSANTÉ

L'outil CartoSanté vous fournira des informations sur la consommation de soins des professionnels, la démographie des professionnels de santé, l'activité des professionnels de santé et l'accès aux soins par zone géographique et par profession.

<https://cartosante.atlasante.fr/#c=home>

#### REZONE - MÉDECIN

Cette application est développée par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie pour vous aider à choisir votre lieu d'exercice :

- **renseignements sur l'offre de soins** : nombre, âge, secteur conventionnel des médecins installés et données sur la patientèle du territoire ;
- **renseignements sur les aides financières** grâce à un simulateur (contrat d'aide à l'installation).

<http://rezone.ameli.fr>

#### L'OUTIL D'AIDE À L'IMPLANTATION LOCALE (ODIL)

Cet outil est développé par l'INSEE ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)) pour avoir une visualisation cartographique des données sociodémographiques et économiques d'une zone.

#### MOTEUR DE RECHERCHE DE L'ARS HDF

Cet outil vous permet de consulter les aides à l'installation et au maintien des médecins libéraux par commune.

<https://h576w8axili7yix.arshdf.fr/>





STRATÉGIE **FINANCIÈRE**  
& BESOINS DE **FINANCEMENT**





# STRATÉGIE FINANCIÈRE & BESOINS DE FINANCEMENT

## BON À SAVOIR

Le business plan doit regrouper toutes les informations sur votre projet comme par exemple : vos informations personnelles, le domaine médical, le type de structure choisi, l'activité et la planification financière.

## LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

La réalisation d'un business plan de votre activité libérale est une autre étape clé.

Ce document, crucial pour tout entrepreneur, permet de bien définir votre projet, de s'assurer de sa viabilité financière et de le présenter à votre banque pour qu'elle vous aide à financer votre activité. Il peut sembler complexe à réaliser car il doit associer détails techniques, présentés avec rigueur et précision, à une présentation attractive afin d'attirer l'intérêt des partenaires financiers et de leur donner envie de vous accompagner dans votre projet.

Des données qualitatives (environnement socio-économique) et quantitatives (démographie) du lieu d'implantation vous donneront les premières clefs pour vous installer durablement sur le territoire. Vous serez alors en mesure d'évaluer le nombre de praticiens déjà installés, l'âge et la densité de la population, estimer un chiffre d'affaires et argumenter vos choix et votre projet auprès de vos partenaires.





## LES BESOINS DE FINANCEMENT

L'installation de votre cabinet médical vous impose un budget prévisionnel viable qui anticipe les futures charges et recettes. Pour cela il vous faudra évaluer au plus juste les principaux postes financiers en fonction du budget d'installation mais également de fonctionnement.

L'aide d'un expert-comptable peut être très utile pour la rédaction d'un prévisionnel, permettant de ne rien omettre notamment dans les dépenses engendrées par une activité libérale et la gestion d'un cabinet.

En effet, durant les premiers mois de votre activité votre installation va générer des dépenses obligatoires (remboursements d'emprunts par exemple). Les honoraires perçus ne compenseront ces dépenses qu'après plusieurs mois d'activité. D'où la nécessité d'assurer un fonds de roulement confortable et assurant un seuil de rentabilité du cabinet.

De façon simplifiée, un business plan comprend deux parties :

- une partie rédigée servant à présenter le projet et mettre en avant ses atouts ;
- une partie chiffrée, qui est le prévisionnel financier, servant à mettre en avant le besoin de financement et le potentiel de rentabilité de votre cabinet.

### BON À SAVOIR

Les principaux postes financiers à détailler dans votre business plan :

- répartition fonds propres et fonds étrangers
- évaluation des investissements nécessaires
- besoin en liquidité
- assurances du cabinet





# LES AIDES FINANCIÈRES POUR VOUS INSTALLER



Oise



## Aides ponctuelles à l'installation en zone sous-dense

Des mesures démographiques sont mises en place afin d'accompagner les médecins s'installant pour la première fois en libéral au sein d'une zone sous-dense :

**aide ponctuelle de 10 000 € à l'installation pour les médecins primo-installés en zone d'intervention prioritaire (ZIP) ;**

**aide ponctuelle de 5 000 € à l'installation pour les médecins primo-installés en zone d'action complémentaire (ZAC) ;**

À compter du 1er janvier 2026, ces aides remplacent les contrats démographiques, qui perdurent jusqu'au 31 décembre 2025.

**De plus, les médecins qui s'installent pour la première fois en libéral en ZIP ou en QPV (quartier prioritaire de la ville) bénéficient d'une majoration spécifique sur le forfait médecin traitant socle.**

**Cette majoration s'élève à :**

- **50%** la 1<sup>ère</sup> année
- **30%** la 2<sup>ème</sup> année
- **10%** ensuite



## Le Prêt santé de Oise Initiative

Un prêt qui permet de consolider votre plan de financement en vous permettant de renforcer vos fonds propres.

Il vient en complément d'un prêt bancaire professionnel.

**Prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 15 000 €.**



**Le Plan Oise Santé du Conseil départemental est une aide financière à l'installation en libéral sous forme de subvention (20 000 €) ou de prêt à taux zéro (50 000 €).**

**En contrepartie, vous vous engagez à vous installer et à exercer pendant 5 ans sur le territoire.**



### AIDE À L'INSTALLATION

L'aide financière à l'installation est **une aide à la première installation en libéral des médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes et orthophonistes.**

Les aides du Conseil départemental de l'Oise sont cumulables avec le CAIM, le CRAI, le CDE, le CRMG ou le prêt santé Oise Initiative.

**La collectivité accorde une aide JUSQU'À 20 000 € pour les médecins généralistes.**



### PRÊT D'HONNEUR

Le prêt d'honneur est une aide aux généralistes, spécialistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, orthophonistes et masseurs kinésithérapeutes **s'installant pour la première fois dans l'Oise.**

**Le Conseil départemental investit 1M€ pour ces prêts à taux zéro pour la première installation d'un montant allant jusqu'à 50 000 € par professionnel et cumulable avec l'aide à l'investissement.**

Il complète l'aide financière à l'installation pour permettre, par exemple, l'acquisition de locaux.



### Cellule Oise Santé

La création d'un service d'accompagnement individualisé et personnalisé, la « **Cellule Oise Santé** », pour faciliter les démarches professionnelles mais aussi personnelles des professionnels de santé qui souhaitent s'installer dans l'Oise.

Retrouvez la carte du zonage sur le site de l'ARS : [https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/system/files/2022-04/Zonage\\_MG\\_2022\\_60.png](https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/system/files/2022-04/Zonage_MG_2022_60.png)





DÉCOUVREZ  
**VOS INTERLOCUTEURS**







# VOS INTERLOCUTEURS

Pour bien démarrer votre activité professionnelle, il faut être bien accompagné. Afin de faciliter vos démarches et vous accompagner, retrouvez ici les coordonnées et fonctions de vos différents interlocuteurs.

## ► FACULTÉ DE MÉDECINE

Récupérer votre Diplôme d'État de Docteur en Médecine et votre Attestation de DES



**Uniquement 2 sessions par an.**

Prendre contact avec le Service de Gestion des Thèses

☎ **03.22.82.77.19** ou ✉ **polesante@u-picardie.fr**

Ce diplôme devra être enregistré au Conseil départemental de l'Ordre des médecins afin de permettre votre inscription à l'Ordre.

Suite à cette inscription vous obtiendrez votre numéro RPPS.

Cette démarche doit être réalisée **AVANT** votre installation

## ► COMMUNES

Contactez la mairie de votre commune d'implantation pour demander le Plan Local d'Urbanisme qui vous renseignera sur les perspectives de développement par zone.

Il peut être préférable d'installer un cabinet médical à proximité d'une école ou d'un lotissement.

Certaines communes ont des locaux disponibles adaptés à votre exercice et sont susceptibles de vous les mettre à disposition.

## ► COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET/OU COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS

Les Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations qui sont pourvues d'un service développement économique ou d'un Contrat Local de Santé (CLS) peuvent vous aider dans votre recherche de locaux.

### BEAUVAISIS

#### > Amandine MINE

Chargée de projet santé

☎ 03 44 79 41 95

✉ amine@beauvais.fr

#### > Sophie LACHASSAGNE

Chargée de mission accueil cadres

☎ 03 44 79 41 90

✉ s.lachassagne@beauvais.fr

### CHANTILLY

#### > Guillaume PICHOT

Responsable du développement économique

☎ 03 44 62 40 81

✉ g.pichot@ccac.fr

### CLERMONTOIS

#### > Florence THOURIGNY

Coordinatrice CLS

☎ 03 44 50 85 00

✉ f.thourigny@pays-clermontois.fr

#### > Yohana SALOMONE

Chargée de développement économique,

☎ 03 44 50 85 00

✉ y.salomone@pays-clermontois.fr

### COMPIÉGNOIS

#### > Chloé LALLICH

Chargée d'accueil des nouveaux arrivants

☎ 03 44 90 78 01 ou 06 24 07 37 82

✉ chloe.lallich@agglo-compiegne.fr

### CREIL

#### > Service développement économique

☎ 03 44 64 74 74

✉ economie@creilsudoise.fr

### NOYONNAIS

#### > Magalie FACHE

Coordinatrice du CLS

☎ 03 64 60 63 08

✉ magalie.fache@paysnoyonnais.fr

### PICARDIE VERTE

#### > Victoire DREVET

Coordinatrice CLS

☎ 03 74 85 57 56

✉ vdrevet@ccpv.fr

#### > Mylène VILLEMINTOT

Chargée développement économique

☎ 03 44 04 53 90

✉ mvilleminot@ccpv.fr

### PLATEAU PICARD

#### > Pascaline HEYLER

Coordinatrice santé

☎ 03 44 77 38 95 ou 06 79 84 95 88

✉ p.heyler@cc-plateaupicard.fr



# VOS INTERLOCUTEURS

## ► CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Votre diplôme doit être enregistré au Conseil de l'Ordre pour obtenir votre autorisation d'exercice.

L'inscription au Conseil de l'Ordre vous permet d'obtenir votre numéro RPPS et l'agrément pour votre installation, sous réserve que votre dossier soit complet.

Prenez contact avec le Conseil de l'Ordre pour les informer de votre projet d'installation. Un dossier vous sera envoyé. Une fois complété, vous devez le renvoyer en recommandé ou le déposer sur place à l'adresse suivante :

**Conseil départemental de l'Ordre des médecins de l'Oise,  
577 Rue de la Croix Verte, 60600 Agnetz**

📧 [oise@60.medecin.fr](mailto:oise@60.medecin.fr) ou ☎️ **03 44 78 11 50 ouvert de 14h à 17h**



**Prévoir de contacter l'Ordre des médecins 1 mois avant votre installation.**

**Votre dossier sera présenté en commission pour obtenir la validation de votre installation. Attention, il y a une seule commission par mois.**

Faire parvenir au Conseil de l'Ordre pour validation, le texte avant la première parution de l'annonce légale d'installation, le texte de la plaque professionnelle ainsi qu'un modèle d'ordonnance.



## ► CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Conseil départemental de l'Oise met à votre disposition une Cellule Oise Santé chargée de vous accompagner tout au long de votre projet d'installation.

### Accompagnement sur mesure de votre projet de vie

- Recherche de logement, de garde d'enfants
- Accompagnement du conjoint dans sa recherche d'emploi
- Présentation des activités culturelles, touristiques et de loisirs disponibles sur le territoire

### Accompagnement du projet professionnel

- Démarches administratives, recherches de locaux
- Aides financières à l'installation pour une première installation en libéral dans le département de l'Oise sous forme de subvention (20 000 €) ou de prêt à taux 0% (50 000 €)



**Votre dossier complet de demande d'aide à l'installation doit être déposé en ligne sur le portail des aides et subventions du Conseil départemental de l'Oise 3 mois avant votre installation.**

## CONTACTS

### > Cellule Oise Santé

Conseil départemental de l'Oise

☎ 03 44 10 41 74

✉ plan-sante@oise.fr

### > Julie PIENS

Chargée de mission santé

☎ 03 44 10 41 74

✉ julie.piens@oise.fr

### > Jeanne MASSELIN

Chargée de mission attractivité et santé

☎ 03 44 06 67 12

✉ jeanne.masselin@oise.fr





# VOS INTERLOCUTEURS



Oise

## ► CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE DE L'OISE (CPAM)

La CPAM vous renseignera sur les différents modes d'installation (création ou reprise de cabinet, collaboration, intégration d'une MSP...), vous accompagnera dans vos démarches à réaliser et sur les pratiques de l'exercice libéral.

Vous trouverez différentes informations pour votre installation et l'exercice libéral sur le site :

<https://www.ameli.fr/oise/medecin>

Vous pouvez consulter les aides possibles de l'Assurance Maladie suivant votre lieu d'installation et votre mode d'exercice.

Outil web REZONE: <http://rezone.ameli.fr>

Contactez la CPAM pour enregistrer votre activité libérale, obtenir votre Carte de Professionnel de Santé (CPS) et tout élément nécessaire à votre exercice.

☎ 36 08



## ► AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

En consultant le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS), vous pourrez obtenir des informations sur le zonage de votre lieu d'installation, les différents modes d'exercices et les formations continues :

<https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/>

Retrouvez les démarches à effectuer pour votre installation :

<https://www.hauts-de-france.paps.sante.fr/les-demarches-linstallation-137?rubrique=11792&parent=11795>

Ainsi que les aides existantes selon votre commune d'installation, en fonction du zonage de l'ARS :

<https://h576w8axili7ylyx.arshdf.fr/>

Pour toute question, contactez le référent installation de l'ARS Hauts-de-France :

✉ [ars-hdf-zonages-ambulatoires@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-zonages-ambulatoires@ars.sante.fr)

## ► INITIATIVE OISE

Initiative Oise est le premier réseau associatif de financement de la création et reprise d'entreprise.

Cette plateforme vous propose un accompagnement personnalisé pour monter votre projet, établir votre plan de financement et vous apporter un soutien financier sous la forme de prêt à taux zéro (prêt santé) adossé à un prêt bancaire.

Suivant votre lieu d'installation  
3 plateformes sont à votre disposition :

### INITIATIVE OISE OUEST

> **Vanessa FOULON**

Pépinière d'Entreprises du Beauvaisis  
54 rue Tilloy - BP 80956  
60009 Beauvais Cedex

☎ 03 44 03 30 30

✉ [v.foulon@initiative-oise.fr](mailto:v.foulon@initiative-oise.fr)

### INITIATIVE OISE SUD

> **Cédric WATERLOOS**

1 parvis Gersthofen,  
60180 Nogent-sur-Oise

☎ 03 44 24 05 63

✉ [c.waterloos@initiative-oise.fr](mailto:c.waterloos@initiative-oise.fr)

### INITIATIVE OISE EST

> **Olivier BOURDON**

2 rue Niépce - Les Tertiales - Bât. B,  
60200 Compiègne

☎ 03 44 23 00 29

✉ [olivier.bourdon@oise-est.fr](mailto:olivier.bourdon@oise-est.fr)



# VOS INTERLOCUTEURS

## ► UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ALLOCATIONS FAMILIALES (URSSAF)

Création de votre espace en ligne sur INPI (<https://procedures.inpi.fr/?/>) afin de déclarer votre création d'activité dans un délai de 30 jours avant ou après votre début d'activité.

Cette formalité permet d'informer les partenaires suivants : le centre des impôts, l'INSEE, L'URSSAF et la caisse retraite.

Dès affiliation, les services de l'URSSAF vous transmettent via courrier votre numéro de compte URSSAF débutant par 109 : ce qui vous permet de créer votre espace en ligne sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr).

Cet espace permet de disposer d'une visibilité sur votre compte, d'effectuer les modifications comptables, de régler vos cotisations et même de communiquer avec nos services.

Concernant les démarches administratives, celles-ci sont à effectuer sur le site de l'INPI.





### ► CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES MÉDECINS DE FRANCE (CARMF)

L'adhésion à la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France (CARMF) est obligatoire pour tout médecin inscrit à l'Ordre et exerçant en libéral. Vous avez la possibilité de mettre votre dossier à jour en ligne.

<http://www.carmf.fr/>

### ► SERVICE D'IMPOSITION DES ENTREPRISES (SIE)

Le SIE est l'interlocuteur unique des professions libérales pour l'ensemble de vos démarches fiscales. Sa compétence s'étend jusqu'aux déclarations et paiements des impôts professionnels. Le dossier à remplir doit vous être envoyé automatiquement.

<https://www.impots.gouv.fr/>

### ► UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ MÉDECINS LIBÉRAUX HAUTS-DE-FRANCE

L'URPS représente l'ensemble des professionnels de santé libéraux. L'URPS participe à l'élaboration du Projet Régional de Santé et du schéma régional de l'organisation des soins. L'URPS est un interlocuteur privilégié de l'ARS. La cotisation est obligatoire et prélevée par l'URSSAF (0,5% de l'activité non salariée dans la limite de 199 €).

L'URPS peut vous indiquer les lieux d'installation à privilégier.

<http://www.urpsml-hdf.fr/>

Contacts

#### SIÈGE SOCIAL

11 square Dutilleul, 59000 LILLE

☎ 03 20 14 93 30

#### ANTENNE D'AMIENS

Vallée des Vignes,  
27 avenue d'Italie, 80090 AMIENS

☎ 03 22 33 35 55

### ► OISE TOURISME

Oise Tourisme peut vous présenter le territoire, les activités culturelles et de loisirs, les lieux d'histoire.

Vous pouvez consulter le site :

<https://www.oisetourisme.com/>

> **Chrystelle FEVRE**

☎ 03 64 60 60 47

✉ [chrystelle.fevre@oisetourisme.com](mailto:chrystelle.fevre@oisetourisme.com)





# VOS INTERLOCUTEURS

## ► BANQUES

Ouvrir un compte en banque dédié à l'activité professionnelle (pas forcément un compte professionnel).



**Un compte classique n'offre pas les mêmes avantages qu'un compte professionnel, par exemple pas de possibilité de posséder un TPE carte bancaire.**

## ► OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES ET FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET

Étudier les différentes offres en fonction des opérateurs, tenir compte des délais d'installation et de raccordement.

## ► FOURNISSEURS DE MATÉRIEL MÉDICAL

Préparer la liste de matériel nécessaire et établir des devis afin de pouvoir estimer le budget à prévoir.



## ► FOURNISSEURS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Anticiper l'achat et l'installation de votre matériel informatique.

## ► FOURNISSEURS DE CRYPTAGE DE DONNÉES

Anticiper le choix de votre fournisseur de cryptage de données.

## ► ASSURANCES

### • Responsabilité civile professionnelle

Elle est obligatoire pour couvrir les risques liés à vos pratiques et à vos décisions thérapeutiques. Il faudra penser à faire évoluer ce contrat en fonction de votre pratique.

### • Complémentaire santé

### • Assurance du local professionnel ou assurance de propriétaire

### • Perte d'exploitation

Suite à un sinistre, incendie, dégât des eaux, votre local professionnel peut ne pas vous permettre d'y exercer. Cependant les frais fixes restent dus (loyer, téléphone, secrétariat).

### • Responsabilité Civile d'Exploitation (RCE)

### • Véhicule professionnel et protection juridique

### • Assurance Volontaire Accident du Travail (AVAT)

### • Prévoyance (décès, incapacité de travail, invalidité)

## ► ASSOCIATION DE GESTION AGRÉÉE (AGA)

Adhésion facultative à une association de gestion agréée (Mission d'information comptable et fiscale ; Mission de surveillance : examen de cohérence, de vraisemblance et concordance).





# POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ

## DANS VOS DÉMARCHES D'INSTALLATION :



### CELLULE OISE SANTÉ

☎ 03 44 10 41 74

✉ plan-sante@oise.fr

### BUREAUX

10-12, rue Charles Caron, 60000 Beauvais

### ADRESSE POSTALE

Conseil départemental de l'Oise  
Cellule Oise Santé

Direction de l'attractivité et du soutien  
aux acteurs territoriaux  
1, rue Cambry, CS 80941  
60024 Beauvais Cedex

Retrouvez le plan Oise Santé

[https://www.oise.fr/actions/  
sante-social-solidarite/plan-oise-sante](https://www.oise.fr/actions/sante-social-solidarite/plan-oise-sante)



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Oise

### CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

☎ 3608 (Service Relations  
avec les Professionnels de Santé)

### ADRESSE POSTALE

1, rue de Savoie  
BP 30326  
60013 Beauvais Cedex

Accès Professionnels de Santé  
sur ameli

<https://www.ameli.fr/oise/orthophoniste>



**MÉDECINS GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES,**  
le Département soigne  
**VOTRE INSTALLATION DANS L'OÏSE !**

## LE PLAN OÏSE SANTÉ C'EST :



Une Cellule Oïse Santé  
pour répondre à toutes  
vos questions.



Un soutien personnalisé et  
l'assurance de ne pas être seul  
dans vos démarches et dans votre  
pratique professionnelle.



Une enveloppe globale de  
**1,2 M€** qui vous permet de  
bénéficier d'aides et d'un  
accompagnement.



Une aide à l'installation  
jusqu'à **20 000 €**.



Plus d'informations au :  
**03 44 10 41 74**  
ou à l'adresse mail suivante :  
**plan-sante@oise.fr**  
ou sur le site :  
**www.oise.fr/plan-oise-sante**



Un prêt d'honneur à **taux 0%**  
jusqu'à **50 000 €**.

À 1H DE PARIS **L'OÏSE DYNAMIQUE,**  
DÉCOUVREZ LES ATOUTS DE L'OÏSE SUR :

**WWW.OÏSE.FR**